

**PROCÈS-VERBAL  
de la réunion du CONSEIL DE FACULTÉ  
du 11 janvier 2016  
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

**Étaient présents** : M. Damien Besancenot ; Mme Sandrine Caron ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiebel ; M. Franzius Houenou ; M. Franck Laffaille ; M. Le Breton-de-Vannoise ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; M. Eric Naïm-Gesbert ; M. Antoine Pécoud ; M. Charles Reiplinger ; Mme Muriel Tapie-Grime.

**Étaient excusés** : Mme Sandra Cochot ; M. Philippe Couzinet ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Fodé Sylla.

**Était représenté** : M. Guilhem Julia.

**Invité(e)s** : M. Xavier Dauchy, Mme Laurence Gareil, M. Jean-Marie Gourdon, Mme Magali Marante.

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 novembre 2015 (\*) ;
- 3) Visite de M. Jean-Marie Gourdon, vice-Président chargé des moyens de l'Université (présentation d'un point concernant les emplois) ;
- 4) Renouvellement et conclusions de Conventions internationales (\*) ;
- 5) Proposition de Convention avec l'IUT de Villetaneuse (poursuite d'études des titulaires d'un DUT « Carrières juridiques ») (\*) ;
- 6) Recrutement de surveillants vacataires pour les examens de 1<sup>ère</sup> année des trois Licences (\*) ;
- 7) Protocole ERASMUS (\*) ;
- 8) Rapport annuel relatif à la convention conclue avec l'IRTS (\*) ;
- 9) Questions diverses.

(\*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

La séance est ouverte à 10h par le Doyen, Didier Guével.

Monsieur le Doyen Didier Guével présente ses vœux pour cette nouvelle année 2016. Il accueille et remercie vivement, pour leur présence, Monsieur Gilles Le Breton de Vannoise, Président du Tribunal de grande instance de Bobigny, Monsieur Jean-Marie Gourdon, vice-Président chargé des moyens de l'Université, et Madame Laurence Gareil, représentante de la Responsable du Département "Carrières juridiques" de l'IUT de Villetaneuse ; il ouvre la séance du Conseil par l'annonce d'une série d'informations diverses.

**1. Informations diverses :**

Il est constaté que la Faculté est toujours en attente d'une réponse de Madame Valérie Péresse, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, concernant la désignation de son représentant au sein du Conseil.

Une présentation est faite de l'état du projet de réforme des IEJ.

Une présentation est également faite de la situation quant à l'orientation des étudiants au sein des Masters.

Il est pris acte que la Faculté DSPS est très bien classée quant à la fréquentation de l'ENT, puisqu'elle arrive en deuxième position (après SMBH) pour toute l'Université.

Il est rappelé que la réunion autour de la « galette de nouvelle année » aura lieu le lundi 25 janvier 2016, à 13h en salle H 108.

Le projet, initié par Mme Catherine Fabregoule, relatif à une convention avec le Centre d'études stratégiques de la marine est présenté.

Les résultats d'une enquête menée par le ministère en 2014 sont communiqués ; ils montrent la très bonne insertion des diplômés du Domaine Droit Économie Gestion, trente mois après l'obtention de leur Master (91% en emploi et 2000 € nets de salaire mensuel).

Il est signalé que la création d'un DU de généalogie est envisagée par l'UFR LLSHS et que les enseignants de notre Faculté seront invités à s'y associer.

Le Conseil est informé que l'UFR SEG a créé, avec l'Espace langue, un DU de français et d'intégration disciplinaire dont il sera intéressant de suivre les résultats afin, éventuellement, de s'en inspirer.

Il est confirmé que les travaux concernant le remplacement des radiateurs, la pose des badges des portes et l'enlèvement des barreaux aux fenêtres ont bien été commandés.

Les membres du Conseil sont appelés à la vigilance concernant un nouveau logiciel de gestion des heures d'enseignement que l'Université veut imposer et qui risque de perturber le bon processus de réservation des salles de cours qui avait été mis en place depuis deux ans dans la Faculté.

La question de la vente en ligne des notes de cours prises par les étudiants est, une fois encore, évoquée, ainsi que les actions en cours à son propos.

Il est fait rappel, par le Doyen, de la nécessité de conserver des rapports conviviaux entre les personnels enseignants et administratifs de la Faculté (Mme Sandrine Caron exprime le vœu, à cet égard, que le texte suivant soit annexé au présent procès-verbal : « Le personnel administratif souhaite rappeler qu'il a des missions précises, qui sont détaillées dans des fiches de poste. Le rangement des salles de cours, la manutention de mobilier (chaises, tables, radiateurs...), le nettoyage et ramassage des poubelles après un cocktail ou un repas, ne font en aucun cas partie de leur travail. Et pourtant, beaucoup d'entre nous sont amenés à faire ce genre de choses, très régulièrement. Pourquoi ne pas rendre service, me direz-vous ? Mais rendre service suppose qu'on vous l'ait demandé et tant qu'à faire : gentiment et poliment. C'est quelquefois le cas et la demande se fait de manière courtoise ; mais, souvent, ce n'est pas une demande, c'est un ordre et le ton est agressif (et ne parlons pas du « s'il vous plaît, merci »). Ceci étant dit, nous n'avons aucune obligation d'exécuter une tâche qui ne fait pas partie de nos missions. Le personnel administratif n'est pas corvéable à merci. Nous vous rappelons que la majorité d'entre nous gagnent à peine plus que le SMIC. Nous souhaitons, donc, un peu plus de considération de notre travail et de nos personnes. Si les membres du Conseil le souhaitent, nous pouvons afficher nos fiches de poste ainsi que nos bulletins de salaire dans les bureaux, à titre informatif »).

Enfin le Conseil est informé que des étudiants souhaitent créer une association des élèves avocats et des avocats diplômés de la Faculté DSPS.

## 2. Procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 novembre 2015 :

Aucune modification n'étant proposée, le procès-verbal est soumis au vote des membres du Conseil :

### **Vote favorable à l'unanimité**

Ce document sera mis en ligne par le secrétariat.

## 3. Visite de M. Jean-Marie Gourdon, vice-Président chargé des moyens de l'Université (présentation d'un point concernant les emplois) :

M. Jean-Marie Gourdon présente longuement la procédure locale de filtres successifs pour aboutir aux emplois dont le remplacement est accepté par l'Université. Après discussion et présentation par le Doyen des ratios très défavorables pour la Faculté, quatre demandes sont expressément présentées : le remplacement de l'emploi de MCF 02 (emploi seulement classé en liste complémentaire), un emploi de BIATSS en gestion financière des projets de recherche en remplacement de celui actuellement vacant, le recrutement d'un(e) secrétaire pédagogique promis(e) pour le Master de Libertés et Droits fondamentaux et le financement de personnels de surveillance indispensables pour les épreuves de L1 de juin. Le Doyen, remercie à nouveau Monsieur Gourdon pour son courage et son sens de la diplomatie.

4. **Renouvellement et conclusions de Conventions internationales** :

Trois conventions arrivent à échéance.

Il est fait le constat que celles conclues avec Pondichéry (Inde) et Keio (Japon) sont actives. En conséquence, le renouvellement de ces deux conventions est soumis au vote :

Convention avec l'Université publique de Pondichéry :

**Vote favorable à l'unanimité**

Convention avec l'Université de Keio de Tokyo :

**Vote favorable à l'unanimité**

Le rapport d'activité concernant l'accord passé avec une Université du Minas Gerais (Brésil) est en attente. Le renouvellement de cette convention sera, dès lors, mis au vote ultérieurement.

5. **Proposition de Convention avec l'IUT de Villetaneuse (poursuite d'études des titulaires d'un DUT "Carrières juridiques")** :

Madame Laurence GAREIL, représentante de la Responsable du Département "Carrières juridiques" de l'IUT de Villetaneuse, présente la maquette du DUT et explique l'accord que ce dernier propose à l'UFR : un étudiant titulaire du DUT avec une moyenne de 12/20 calculée sur les quatre semestres de son parcours, pourrait accéder, de droit, à la troisième année de Licence de Droit ou d'AES.

En conséquence de quoi et après discussion, le texte suivant est mis au vote :

"Les diplômés du DUT "Carrières juridiques" de l'IUT de Villetaneuse en formation initiale ont accès de droit à la troisième année de la Licence en Droit et à la troisième année de la Licence AES de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de Paris 13, à condition d'avoir obtenu 12/20 de moyenne dans leur cursus, note calculée sur l'ensemble des quatre semestres. Cette convention, votée le 11 janvier 2016, est conclue pour deux années" :

**Vote favorable à la majorité (1 voix contre)**

6. **Recrutement de surveillants vacataires pour les examens de 1<sup>ère</sup> année des trois Licences** :

Cette demande, déjà expressément signifiée à M. Jean-Marie Gourdon (V. *Supra* point 3), sera transmise, par Mme la Responsable administrative de la Faculté, au Directeur général des services pour suites à donner.

7. **Protocole ERASMUS** :

Madame Tapie-Grime, vice-Doyenne chargée de la pédagogie et des échanges étudiants, montre la nécessité de mieux harmoniser les mesures de traitements des dossiers de départ des étudiants de la Faculté à l'étranger. Elle suggère d'établir un protocole à suivre par tous les étudiants souhaitant bénéficier des programmes ERASMUS, CREPUQ, MICEFA et des accords bilatéraux conclus par la Faculté et propose le texte suivant :

**Démarche à suivre par les étudiants candidats  
à un séjour d'études à l'étranger  
programmes ERASMUS, CREPUQ, MICEFA et accords bilatéraux**

*Informations générales : les séjours d'étude à l'étranger sont possibles à partir de la 3<sup>ème</sup> année de licence ; un départ au premier semestre est très fortement conseillé pour pouvoir bénéficier, si besoin, de la session de rattrapage en juin ;*

1. Les candidats envoient à [muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr](mailto:muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr), coordinatrice de l'UFR DSPS les pièces suivantes :

- un CV actualisé ;
- une lettre de motivation ;
- la photocopie de leur carte d'étudiant ;
- les relevés de notes de toutes leurs années d'études supérieures (baccalauréat compris).

2. Si le projet de l'étudiant/e reçoit l'avis favorable de la coordinatrice de l'UFR, l'étudiant/e va retirer un formulaire de candidature auprès Mme TROCELLIER, bureau H 200 B (remarque : bureau fermé le mercredi).

3. A l'aide des informations délivrées par le site internet de l'université ou des universités qui l'intéressent (3 vœux sont possibles), l'étudiant/e établit un projet de plan d'études mettant en rapport la maquette semestrielle de la formation UFR DSPS dans laquelle il/elle sera inscrit/e l'année de son départ avec les enseignements qu'il/elle souhaite suivre dans l'université d'accueil. Pour mémoire, un semestre universitaire français est validé par 30 ECTS. L'UFR recommande aux étudiants candidats à un séjour d'étude à l'étranger d'établir un plan d'étude provisoire comportant 5 cours de 30h, complété de 5 autres cours subsidiaires ; ceci afin de pallier les aléas éventuels (cours annulé, cours non ouvert, cours à numerus clausus...) que pourra rencontrer l'étudiant/e sur place et de faciliter l'établissement du plan d'études définitif.

4. Ce projet de programme d'études à l'étranger doit être validé par la signature du directeur de la formation ou du responsable d'année dans laquelle l'étudiant/e sera inscrit/e l'année de son séjour d'études à l'étranger.

5. L'étudiant/e fait attester ses compétences dans la langue principale d'enseignement de l'université d'accueil ; s'il s'agit de l'anglais les étudiants s'adressent à leur enseignant d'anglais ou aux responsables d'anglais, bureau J 100 ; pour les autres langues, il convient de contacter l'Espace Langues de l'Université, couloir G.

6. A ce stade, l'étudiant/e demande un rendez-vous par courriel à [muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr](mailto:muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr) pour finaliser le dossier de candidature.

7. Le dossier est déposé en H 200A, secrétariat du Doyen, pour être soumis à la signature du Doyen de la Faculté.

8. Dans le respect des dates limites fixées par le SREI, le dossier complet approuvé par le Doyen est déposé au Service des Relations Européennes et Internationales (SREI), bureau L 101.

Muriel Tapie-Grime, Coordinatrice des séjours étudiants à l'étranger, UFR DSPS

Contact : [muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr](mailto:muriel.tapie-grime@univ-paris13.fr)

Le protocole ainsi proposé est soumis au vote :

**Vote favorable à l'unanimité**

8. **Rapport annuel relatif à la convention conclue avec l'IRTS :**

Monsieur Xavier Dauchy, Responsable de la Licence AES, présente le rapport annuel des activités réalisées dans le cadre de la convention conclue avec l'IRTS.

Comme souhaité par le Conseil, un travail considérable a été mené en vue de rapprocher le plus possible les maquettes en vigueur sur les sites IRTS de Montrouge et de Neuilly-sur-Seine et celle de la Faculté, notamment en matière de coefficients. Malgré l'extrême complexité d'une relation qui doit faire fonctionner harmonieusement six administrations distinctes, M. Xavier Dauchy, assisté efficacement par M. Jamal Belhadj et Mme Émilie Vincent, est parvenu à tout rationaliser et à parfaitement "fluidifier" les rapports entre les différents partenaires.

9. **Questions diverses** :

Aucune question complémentaire n'ayant été proposée et l'ordre du jour étant, dès lors, épuisé, la séance est levée à 13 heures.